



**Multi-accueils L'Arche des Bambins Neuville les Dames/
Tom Pouce et Brin d'Malice à Châtillon sur Chalaronne**



**Communauté de Communes de la Dombes
Lettre d'info avant Pré-Inscription**

Mesdames et Messieurs les parents ou futurs parents,

Vous trouverez ci-joint la fiche de pré-inscription pour une demande de place dans un des multi-accueils et de la micro-crèche de la Communauté de communes de la Dombes.

Merci d'imprimer le formulaire, de le renseigner intégralement et de le **renvoyer par mail à petiteenfance@ccdombes.fr ou par courrier** avec les pièces justificatives à :

**Communauté de Communes de la Dombes (CCD)
100 Avenue Foch – 01400 CHÂTILLON SUR CHALARONNE**

Un accusé de réception vous sera adressé par mail ou par courrier si vous n'avez pas d'adresse mail.

Nous vous rappelons que :

- cette pré-inscription ne garantit pas automatiquement une place.
- une fiche de pré-inscription est à renseigner **par enfant** lors :
 - d'une 1ère demande,
 - d'une modification de la demande (horaire, jours),
 - ou d'un renouvellement de demande après avis non favorable des commissions précédentes.
- vous pouvez prendre rendez-vous avec les directrices pour une présentation du fonctionnement et une visite.

Attention :

- **La pré-inscription sera identique au contrat.**
- **Toute modification (jours ou horaires) remettra en cause votre dossier et entraînera le dépôt d'une nouvelle demande de pré-inscription qui sera alors étudiée à la prochaine commission d'attribution des places.**

Les dossiers doivent être déposés obligatoirement avant **le 15 septembre 2020** pour une **rentrée de janvier à juillet 2021**. Les directrices de structures vous rappelleront pour confirmer votre demande.

La commission d'attribution des places constituée d'élus, de techniciens de la CCD, du gestionnaire des établissements, des responsables des structures, d'un représentant de la CAF, de la MSA et du conseil départemental se réunira le **15 octobre 2020**.



Une grille de critères pondérés permet l'attribution des places. Chaque dossier est pris en compte selon :

Son antériorité (sans rupture dans les demandes sinon perte de l'antériorité)

La situation familiale du foyer demandeur

La résidence : les micro crèches et multi accueils sont ouverts prioritairement aux habitants de la Communauté de communes de la Dombes*

Les familles ne résidant pas la Communauté de communes de la Dombes mais justifiant d'un emploi sur le territoire peuvent déposer une demande*.

Le mode de garde

Les cas particuliers (Handicap, minima sociaux, recherche d'emploi...) *

La demande peut être accompagnée d'une lettre expliquant votre situation (dépistage médical, planning non fixe, etc.)

En cas d'égalité de points la date de la demande prime.

**justificatifs demandés*

Une réponse vous sera adressée par écrit, mail ou téléphone dans les quinze jours après la commission.

Liste des 36 communes de la Communauté de Communes de la Dombes :

- Abergement-Clémenciat	- Neuville-Les-Dames
- Baneins	- Relevant
- Birieux	- Romans
- Bouligneux	- Saint-André-de-Corcy
- Chalamont	- Saint-André-le-Bouchoux
- Chaneins	- Saint-Georges-sur-Renon
- Châtenay	- Saint Germain-sur Renon
- Châtillon-la-Palud	- Saint-Marcel
- Châtillon-sur-Chalaronne	- Saint-Nizier-le-Désert
- Condeissiat	- Saint-Paul-de-Varax
- Crans	- Saint-Trivier-sur-Moignans
- Dompierre-sur-Chalaronne	- Sainte Olive
- La Chapelle-du-Châtelard	- Sandrans
- Lapeyrouse	- Sulignat
- Le Plantay	- Valeins
- Marlieux	- Versailles
- Mionnay	- Villars-les-Dombes
- Monthieux	- Villette-sur-Ain